Handball/CAN 2018 senior hommes

Le tirage au sort reporté au O3 novembre



Le président de la CAHB, Aremou Mansourou, accompagné du ministre des Sports de l'époque, Nicole Asselé, lors de sa visite au mois d'août.

A.M.

Libreville/Gabon

De même, la mission d'inspection de la Confédération africaine de handball (CAHB) qui devait avoir lieu du 12 au 16 octobre a été décalée du 02 au 05 novembre 2017.

INITIALEMENT prévu ce vendredi 13 octobre

2017, le tirage au sort de la 23e édition de la Coupe d'Afrique des nations senior hommes de handball aura finalement lieu, le 03 novembre prochain, à Libreville, a indiqué hier le Comité d'organisation de la Coupe d'Afrique des nations (Cocan) handball Gabon, dans un communiqué de presse parvenu à notre rédaction.

L'instance de gestion de ce grand événement

continental a également annoncé le report de la visite de la mission d'inspection de la CAHB dans la capitale gabonaise. Conduite par son président, Mansourou Aremou, cette mission de l'instance faîtière du handball africain vise à s'assurer de l'état d'avancement du chantier du Palais des sports de Libreville devant abriter les rencontres de la compéti-

tion dont le coup d'envoi est prévu le 17 janvier prochain. M. Mansourou Aremou et sa suite vont également visiter les infrastructures hôtelières et hospitalières devant accueillir cet événement. Rappelons que la CAHB a déjà honoré de deux visites le chantier de construction du Palais des sports. La première au mois de juin et la seconde en août de l'année

en cours. Chaque fois, le patron béninois du handball continental s'est fait une idée de l'évolution des travaux débutés en mars 2017 sur le site jouxtant le complexe omnisports Omar Bongo.

Durant chacune de ses visites, Mansourou Aremou ne manquait pas de manifester sa satisfaction par rapport à l'état d'avancement des travaux. Aidé en cela par les

assurances qu'il a reçues des responsables de l'entreprise chinoise adjudicataire qui l'ont convaincu de ce que l'ouvrage sera fin prêt à la fin du mois de novembre.

Mais au stade actuel de l'exécution des travaux, le doute semble être plus

Mais au stade actuel de l'exécution des travaux, le doute semble être plus proche de la réalité que l'optimisme. Même si "impossible n'est pas chinois".



Corruption à la Fifa

Valcke conteste sa suspension

AFP

Lausanne/Suisse

L'ANCIEN secrétaire général de la Fifa, le Français Jérôme Valcke, a demandé, mercredi dernier, devant le Tribunal arbitral du sport de Lausanne l'annulation de sa suspension de dix ans infligée par la Fifa mais ne compte pas revenir dans le milieu de football où il n'a plus "aucune place".

Mis en cause dans une affaire de revente de billets du Mondial-2014 et accusé par la Fifa d'avoir également utilisé des voyages en jets privés payés par la Fifa à des fins personnelles, l'ancien directeur du marketing puis secrétaire général de l'instance avait été condamné à 12 ans de suspension de toute activité liée au football le 16 février 2016 par la commission d'éthique de la Fifa en première instance. Cette peine avait été réduite à 10 ans en appel. Devant le TAS, M. Valcke a voulu démontrer qu'il n'a "jamais agi contre les intérêts de la Fifa". "J'ai toujours fait mon job de la meilleure manière possible et j'ai toujours privilégié les

intérêts de la Fifa. Même si dans un divorce on passe de l'amour à la haine, je ne comprends pas cette haine", a-t-il déclaré à la sortie de l'audience.

Compte-t-il un jour revenir dans le football ? "Non. Il n'y a aucune place pour moi dans ce milieu non pas parce que je suis dégoûté ou meurtri mais juste parce qu'un chapitre s'est terminé de manière brutale. Dans la vie il faut savoir tourner la

page' Employé par la Fifa de 2003 à 2016, l'ancien bras droit du patron déchu de la Fifa Joseph Blatter, lui aussi suspendu (8 ans réduits à 6 ans en appel), avait été relevé de ses fonctions le 17 septembre 2015, mis en cause par l'ex-footballeur israélien Benny Alon dans une affaire de revente de billets du Mondial-2014, avant d'être limogé le 14 janvier 2016. Mis en cause pour avoir violé sept chapitres du code d'éthique, il a été condamné pour "conflits d'intérêts" et pour avoir "accepté et distribué des cadeaux et autres avantages".

Il est notamment accusé par la commission



Jerôme Valcke

d'éthique d'avoir tenté de commercialiser des droits de retransmission télévisée à des prix inférieurs à leur valeur et d'avoir détruit des preuves. Il est également soupçonné d'avoir favorisé l'octroi de contrats ayant permis à son fils de toucher de substantielles commissions.

Décision 'dans les deux mois• L'audience du TAS n'est pas techniquement terminée car les deux parties vont recevoir un certain nombre de questions et vont avoir 40 jours pour y répondre avant la décision définitive qui devrait être ensuite rendue "dans les deux mois", a précisé

l'un de ses avocats, Stéphane Ceccaldi, du barreau de Marseille. Les avocats du Français ont mis en avant le fait que contrairement à MM. Blatter ou Platini, Jérôme Valcke, 57 ans, était un employé de la Fifa et disposait donc d'un contrat de travail. Comme M. Valcke a déjà été sanc-

tionné en étant licencié, "on ne peut lui infliger une deuxième sanction sous la forme d'une interdiction de travailler, qui est inconnue du droit du travail suisse", a expliqué à l'AFP Me Ceccaldi, qui s'est appuyé sur les conclusions du professeur de droit Gabriel Aubert, ancien juge au Tribunal fédéral suisse.

"Tout le monde est conscient que c'est une affaire qui sort de l'ordinaire et qui va donner lieu à un arrêt sans doute retentissant, en tout cas on l'espère", a ajouté Me Ceccaldi. Ancien journaliste à Canal+, M. Valcke, qui touchait à la Fifa un salaire annuel estimé à 1,9 M EUR, est également visé par une procédure judiciaire ouverte en mars 2016 par la justice suisse notamment pour son implication dans ce système de revente de billets.

La Fifa accuse également Blatter, Valcke et l'ancien secrétaire général adjoint Markus Kattner, de s'être partagé 80 millions de dollars en bonus et primes, "dans un effort coordonné d'enrichissement personnel".